

**Décision portant nomination de l'agent comptable intérimaire
de la Caisse d'allocations familiales de la Sarthe**

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES**

- Vu l'article R. 122-4 du code de la sécurité sociale ;
- Vu le décret du 5 septembre 2013 (JO du 6 septembre 2013) portant nomination de Monsieur Daniel Lenoir en qualité de directeur de la Caisse nationale des allocations familiales ;
- Vu l'absence de l'agent comptable de la Caisse d'allocations familiales de la Sarthe ;

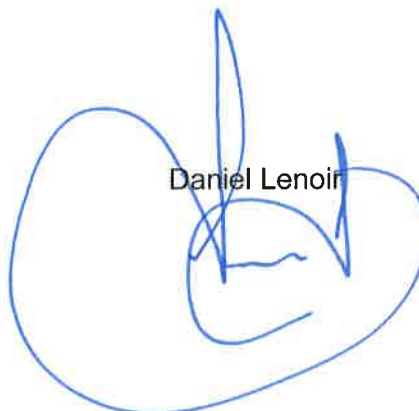
DECIDE

Article 1 : Madame Corinne GAUTIER, née le 17 septembre 1971, est nommée en tant qu'intérimaire dans les fonctions d'agent comptable de la Caisse d'allocations familiales de la Sarthe.

Article 2 : La présente nomination prend effet à compter du 1^{er} avril 2017, jusqu'au retour de l'agent comptable et au plus tard jusqu'au 30 septembre 2017.

Article 3 : L'agent comptable national et le directeur de la Caisse d'allocations familiales de la Sarthe sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Caf.fr.

Fait à Paris le **01 AVR. 2017**


Daniel Lenoir